



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1996/20
27 janvier 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Quatrième session
Genève, 16-18 décembre 1996

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA
QUATRIEME SESSION TENUE A GENEVE DU 16 AU 18 DECEMBRE 1996**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 4	3
(Point 1 de l'ordre du jour)		
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	5 - 18	3
(Point 2 de l'ordre du jour)		
A. Adoption de l'ordre du jour	5	3
B. Election des membres du Bureau	6 - 9	4
autres que le Président		
C. Organisation des travaux	10 - 16	5
D. Participation	17	6
E. Documentation	18	6
III. COOPERATION AVEC LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT	19 - 33	6
(Point 3 de l'ordre du jour)		

IV. QUESTIONS METHODOLOGIQUES	34 - 59	9
(Point 4 de l'ordre du jour)		
A. Programme de travail à long terme	34 - 48	9
B. Modifications éventuelles aux Directives pour l'établissement des communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention	49 - 59	12
V. PRESENTATION DE COMMUNICATIONS NATIONALES PAR LES PARTIES VISEES A L'ANNEXE I DE LA CONVENTION	60 - 66	14
(Point 5 de l'ordre du jour)		
VI. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE	67 - 76	15
(Point 6 de l'ordre du jour)		
VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	77 - 83	16
(Point 7 de l'ordre du jour)		
VIII. RAPPORT DE LA SESSION	84 - 87	17
(Point 8 de l'ordre du jour)		

Annexe

Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa quatrième session	18
---	----

I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (ci-après dénommé "le SBSTA") s'est tenue à Genève du 16 au 18 décembre 1996.
2. Le Président du SBSTA, M. Tibor FARAGO, a ouvert les travaux de la session le 16 décembre 1996. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les délégués et observateurs ne représentant pas des Parties, aux organismes et institutions des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, il a relevé la nécessité de travailler avec diligence, malgré les progrès substantiels accomplis par le SBSTA et la Conférence des Parties lors de la session précédente.
3. Le Président a communiqué aux participants le calendrier des réunions des organes de la Convention tel qu'arrêté par le Bureau de la Conférence des Parties. La cinquième session du SBSTA se tiendra du 25 au 28 février à Bonn et les sessions ultérieures auront lieu aux dates suivantes:

Sixième session	28 juillet-7 août 1997	Bonn
Septième session	20-31 octobre 1997	Bonn

4. Le Président a fait savoir au SBSTA que le Bureau de la Conférence des Parties avait décidé qu'il n'y aurait pas de réunion des organes subsidiaires pendant ou immédiatement avant la troisième session de la Conférence des Parties.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2.a de l'ordre du jour)

5. A sa première séance qui a eu lieu le 16 décembre, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Election des membres du Bureau autres que le Président;
 - c) Organisation des travaux de la session;

3. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
4. Questions méthodologiques:
 - a) Programme de travail à long terme;
 - b) Modifications éventuelles aux Directives pour l'établissement des communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
5. Présentation de communications nationales par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
6. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
7. Mise au point et transfert de technologies
8. Rapport de la session.

B. Election des membres du Bureau autres que le Président
(Point 2.b de l'ordre du jour)

6. Lors de ses première, deuxième et cinquième séances qui ont eu lieu les 16 et 18 décembre, le SBSTA a examiné le sous-point relatif à l'élection des membres du Bureau autres que le Président.
7. Lors de la première séance, le 16 décembre, le Président a rendu compte verbalement des consultations en vue de l'élection des vice-présidents et rapporteurs du SBSTA, de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et du Groupe spécial sur l'article 13 (AG13), consultations menées par le président du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), à la demande du président de la Conférence des Parties, indiquant qu'un accord n'a pas encore été trouvé sur la question.
8. Des déclarations ont été faites par les représentants de dix Parties, dont trois délégués intervenant respectivement au nom du groupe asiatique, du groupe africain et du groupe d'Amérique latine et Caraïbes.
9. A sa deuxième séance, le 16 décembre, le SBSTA a examiné une proposition soumise par son président et des déclarations de représentants des Parties. Un accord n'ayant toujours pas été trouvé sur la question, il a été décidé de renvoyer son examen à la prochaine session. A la cinquième séance, le 18 décembre, une déclaration a été faite sur cette question par le représentant d'un groupe régional.

C. Organisation des travaux des sessions
(Point 2.c de l'ordre du jour)

10. A sa première séance, le 16 décembre, le SBSTA a examiné le sous-point concernant l'organisation des travaux de la session.
11. Le Président a rappelé que les services d'appui seraient disponibles chaque jour pour une séance dans la matinée et une séance dans l'après-midi, avec des services d'interprétation de dix heures à treize heures puis de quinze heures à dix-huit heures. Le SBSTA a convenu de procéder de cette manière sur la base du projet de programme de travail contenu dans l'annexe 2 au document FCCC/SBSTA/1996/14, en retenant toutefois, sur proposition émise par le Président après des consultations informelles, l'idée que le point relatif aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote soit examiné au cours de la première journée.
12. Le Président a en outre rappelé au SBSTA que le Bureau de la Conférence des Parties avait décidé antérieurement de poursuivre sa politique consistant à permettre aux représentants des organisations non gouvernementales d'avoir accès à la salle de conférence non pas au cours des séances mais avant et après les séances.
13. Le Bureau ayant consenti à laisser le président de chaque organe subsidiaire décider discrétionnairement de l'opportunité d'élargir l'accès aux travaux d'un organe donné, le Président, invoquant cette souplesse, a décidé de maintenir les dispositions arrêtées lors de la précédente session, qui avaient permis à trois représentants d'organisations non gouvernementales d'avoir accès aux séances de travail en qualité d'observateurs.
14. Le Président a informé le SBSTA que les demandes soumises par deux organisations intergouvernementales et quinze organisations non gouvernementales ont été examinées par le secrétariat sur la base des dispositions de l'article 7.6 de la Convention et conformément aux procédures établies par la Conférence des Parties pour l'admission des organisations en qualité d'observateur. Le SBSTA a décidé d'accorder à ces organisations l'accès à la session en cours, en attendant que des mesures formelles soient prises pour leur accréditation par la Conférence des Parties à sa troisième session.
15. Le SBSTA, à sa troisième session, a demandé au secrétariat d'organiser une table ronde sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (AIJ), en même temps que la quatrième session du SBSTA, afin de permettre un échange d'informations et d'expériences sur les projets et les programmes en cours dans le cadre de la phase pilote (voir FCCC/SBSTA/1996/13, paragraphe 38.b). La table ronde sur les activités exécutées conjointement a eu lieu le mardi 17 décembre 1996.
16. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties.

D. Participation
(Point 2.d de l'ordre du jour)

17. Les listes des participants à la quatrième session du SBSTA figurent dans le document FCCC/1996/INF.5 et Corr.1.

E. Documentation
(Point 2.e de l'ordre du jour)

18. La liste des documents préparés pour la quatrième session du SBSTA et d'autres documents disponibles pour information figure à l'annexe ci-dessous.

III. COOPERATION AVEC LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL
SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT
(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

19. Au cours de ses première, deuxième et cinquième séances tenues les 16 et 18 décembre, le SBSTA a examiné le point relatif à la coopération avec le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il était saisi de deux documents préparés par le secrétariat de la Convention et portant respectivement les cotes FCCC/SBSTA/1996/18 et FCCC/SBSTA/1996/18/Add.1. Deux documents supplémentaires, à savoir un rapport technique intitulé "Technologies, politiques et mesures d'atténuation des effets des changements climatiques" préparé par le GIEC à l'intention de l'AGBM, et la version révisée 1996 des Directives du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre ont été fournis par le secrétariat du GIEC, pour information.

20. Le débat s'est ouvert par des déclarations du Président du GIEC et du co-président du Groupe de travail n° 1 du GIEC, qui ont par la suite répondu tous les deux aux questions posées.

21. Des déclarations ont été faites par les représentants de trente quatre Parties, dont quatre délégués intervenant respectivement au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, du groupe africain, de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS) et du groupe des pays à économie en transition.

22. Une déclaration a été faite par un représentant de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO/COI).

2. Conclusions

23. A sa cinquième séance, le 18 décembre, le SBSTA, après avoir examiné une proposition soumise par le Président sur la base de consultations informelles, a adopté les conclusions ci-après.

24. Le SBSTA s'est félicité du travail accompli par le GIEC pour produire des notes techniques et des rapports spéciaux. Il a pris note du programme de travaux révisé et a exhorté le GIEC à accorder la priorité à la mise au point de scénarios régionaux de changements climatiques, à l'étude des incidences régionales des changements climatiques, et à l'évaluation des incidences économiques sur toutes les Parties, y compris les pays développés Parties, de tout nouvel engagement à prendre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.

25. Le SBSTA a également pris note des dispositions prises actuellement en vue d'établir un troisième rapport d'évaluation, et a salué l'initiative du GIEC tendant à faire circuler une note de travail sur la préparation du rapport au début de 1997. Il a exhorté le GIEC à adopter un programme de travail souple dans le cadre de l'établissement de ce rapport, de sorte que les nouveaux besoins du SBSTA soient pris en compte. Les Parties ont été invitées à soumettre au secrétariat avant le 30 mai 1997 des observations sur la structure et le contenu de ce troisième rapport d'évaluation, pour compilation en un document "divers".

26. Le SBSTA a examiné les questions liées aux profils des émissions à long terme, à la suite de la demande dont il a saisi le GIEC en vue d'obtenir des informations sur les implications des différentes propositions de limitation des émissions, sur la base de prévisions d'augmentation des températures moyennes mondiales, d'élévation du niveau de la mer et d'autres changements climatiques. Certaines Parties ont exprimé des points de vue divergents sur la forme, la période d'établissement, le contenu et les études de sensibilité à retenir pour la réalisation de ces profils. D'autres ont exprimé une vive préoccupation au sujet du piétinement observé quant à fournir des éléments indicatifs au GIEC sur cette question. Le SBSTA a invité les Parties à soumettre leurs observations sur la question au plus tard le 15 janvier 1997.

27. Le SBSTA a demandé au GIEC de parachever ses travaux le plus tôt possible sur la base de ces observations, en consultation avec le Groupe de travail mixte des responsables du GIEC et de la Convention (JWG). Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question lors de sa cinquième session afin de donner au GIEC des orientations précises sur l'établissement de profils d'émission à long terme.

28. Le SBSTA a en outre demandé au GIEC de présenter un exposé sur l'établissement des profils d'émission et les implications éventuelles pour le système climatique lors de sa cinquième session.

29. Le SBSTA a adressé des félicitations au GIEC, aux organisations de collaboration, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour l'élaboration de la version révisée 1996 des Directives du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre (les Directives révisées 1996) qui, pour la première fois, prennent en compte les gaz HFC, PFC, SF6 et SO2 et améliorent aussi les méthodologies d'estimation des émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre de catégories de sources. Les Directives révisées contiennent des données et des informations supplémentaires, ainsi que des méthodologies simplifiées, qui peuvent être utiles aux pays en développement Parties.

30. Le SBSTA a pris note des Directives révisées de 1996 adoptées par le GIEC pour la notification des données d'inventaires nationaux de gaz à effet de serre, et a en outre:

a) décidé que les Directives révisées de 1996 soient appliquées par les Parties visées à l'annexe I, à titre facultatif pour les inventaires dus en 1997 et à titre obligatoire pour les inventaires dus en 1998 et au-delà. En appliquant ces Directives, les Parties devraient s'en servir pour réestimer l'inventaire des gaz à effet de serre pour l'année de base. Les Parties visées à l'annexe I sont instamment invités à communiquer des données chronologiques actualisées pour les années intermédiaires. En fournissant les inventaires de gaz à effet de serre dus en 1997 et 1998, les Parties visées à l'annexe I doivent indiquer clairement s'ils utilisent les Directives de 1995 ou les Directives révisées de 1996. Les Parties à économie en transition visées à l'annexe I peuvent mettre en application les Directives révisées de 1996 un an après les autres Parties figurant dans cette annexe, mais pas plus tard que les inventaires dus en 1999, date à laquelle elles devront, dans la mesure du possible, réestimer leurs inventaires tant pour l'année de base que pour les années intermédiaires;

b) rappelé la décision 10/CP.2,¹ et exhorté les Parties non inscrites à l'annexe I à appliquer les Directives révisées de 1996, selon le cas et dans la mesure du possible, en communiquant leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

31. Le SBSTA a, sur la base des paragraphes 27 a) et 27 b) ci-dessus, encouragé les Parties à notifier les émissions effectives de HFC, de PFC et de SF6, étant donné que celles-ci donnent une meilleure indication des rejets réels dans l'atmosphère, et exhorté les Parties qui ne sont pas en mesure de fournir des chiffres exacts à indiquer leurs émissions potentielles. Les Parties qui notifient les émissions réelles doivent également inclure des chiffres sur leurs émissions potentielles sous forme de sous-ensemble, pour des raisons de transparence et de comparabilité.

¹ Pour les textes des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa deuxième session, voir le document FCCC/CP/1996/15/Add.1.

32. Le SBSTA a demandé au secrétariat, en consultation avec le GIEC, de collaborer avec d'autres organisations pour assurer une large diffusion de la version révisée de 1996 des Directives pour l'établissement des inventaires de gaz à effet de serre auprès de toutes les Parties, à travers des ateliers, des séminaires et d'autres approches.

33. Le SBSTA a salué la convocation par le GIEC d'une réunion de groupe d'experts sur les aspects techniques des méthodologies d'évaluation des émissions provenant de l'exploitation des produits du bois, et invité le secrétariat à entreprendre une étude sur la portée de telles méthodologies, en tenant compte des conclusions de cette réunion, pour examen par le SBSTA à sa sixième session.

IV. QUESTIONS METHODOLOGIQUES

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Programme de travail à long terme

(Point 4.a de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Lors de ses quatrième et cinquième séances tenues les 17 et 18 décembre respectivement, le SBSTA a examiné le sous-point concernant le programme de travail à long terme sur les questions méthodologiques. Il était saisi de deux documents préparés par le secrétariat et portant respectivement les cotes FCCC/SBSTA/1996/16 et FCCC/SBSTA/1996/16/Add.1.

35. Des déclarations ont été faites par les représentants de onze Parties, dont un délégué de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

36. Un représentant du GIEC a également fait une déclaration.

2. Conclusions

37. A sa cinquième séance tenue le 18 décembre, après avoir examiné une proposition soumise par le président sur la base de consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après.

38. Le SBSTA a eu un premier échange de vues sur l'élaboration d'un programme de travail à long terme relatif aux méthodologies conformément à la décision 4/CP.1², compte tenu en particulier de la nécessité de "proposer un plan de travail et un calendrier d'activités à plus long terme concernant les questions méthodologiques (notamment les méthodes d'inventaire et d'analyse des incidences, ainsi que des possibilités d'atténuation des effets des changements

² Pour les textes des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session, voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

climatiques), y compris l'établissement de relations de travail avec d'autres organes (en particulier le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que ses groupes de travail et programmes)".

39. Le SBSTA a reconnu l'importance et la nécessité de méthodologies adéquates pour toutes les Parties, y compris leur élaboration et leur diffusion, notamment celles relatives à la préparation et l'examen des communications nationales. Il a pris note de la liste extensive des méthodes identifiées au paragraphe 13 du document FCCC/SBSTA/1996/16, qui pourraient faire l'objet d'un examen, et reconnu la nécessité de disposer de méthodes pouvant être utilisées par l'ensemble de la communauté internationale.

40. Le SBSTA a examiné les questions méthodologiques qui pourraient nécessiter un examen particulier comme prévu dans les documents FCCC/SBSTA/1996/16 et FCCC/SBSTA/1996/16/Add.1, et décidé qu'en plus de l'amélioration des méthodes d'établissement des inventaires de gaz à effet de serre, les questions ci-après bénéficient d'une priorité particulière dans le cadre des exigences de la Convention (sans indication de l'ordre d'importance, ni de la structure chargée d'exécuter cette tâche); il s'agit de :

- Méthodes d'évaluation des mesures et politiques d'atténuation
- Méthodes d'évaluation des possibilités d'adaptation
- Méthodes de prévision des émissions
- Méthodes d'évaluation et de suivi de l'efficacité et des effets des politiques et mesures spécifiques visant à limiter l'émission ou accroître l'absorption des gaz à effet de serre
- Méthodes d'évaluation des technologies d'atténuation et d'adaptation
- Méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques
- Méthodes d'analyse des coûts et avantages socio-économiques des options d'adaptation et des mesures et politiques d'atténuation.

41. Lors de l'examen du programme de travail à long terme, le SBSTA a pris note des questions méthodologiques à court terme mentionnées dans les documents FCCC/SBSTA/1996/9/Add.1, FCCC/SBSTA/1996/9Add.2 et FCCC/SBSTA/1996/19, ainsi que de la nécessité d'intégrer ces questions à un tel programme.

42. Le SBSTA s'est félicité des efforts du secrétariat visant à encourager la coordination des activités méthodologiques appropriées parmi les organisations internationales, les organismes des Nations Unies et les conventions pertinentes, et a invité le secrétariat à explorer davantage

les moyens de renforcer cette coordination, en ce qui concerne par exemple la surveillance des gaz à effet de serre dans l'atmosphère en liaison avec l'Organisation météorologique mondiale, et de fournir au SBSTA des avis techniques sur ces questions.

43. Le SBSTA a invité le secrétariat à préparer un avant-projet de plan de travail conformément à la décision 4/CP.1, pour aider le SBSTA dans ses délibérations futures, en tenant compte des activités en cours dans d'autres organisations et organismes internationaux.

44. Le SBSTA a invité le Groupe de travail mixte de responsables du GIEC et de la Convention de recommander une répartition appropriée des tâches méthodologiques entre le GIEC et les autres organes de la Convention, notamment sur les méthodes d'établissement des inventaires d'émissions, d'évaluation des impacts des changements climatiques, et d'évaluation des options d'atténuation et d'adaptation, compte tenu d'une part de la nécessité de disposer d'un financement durable pour ces tâches et d'autre part des travaux en cours dans d'autres organisations internationales (voir FCCC/SBSTA/1996/16/Add.1). Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa cinquième session, les avis fournis par le Groupe de travail mixte et, sur cette base de déterminer les actions à initier par les organes de la Convention et, le cas échéant, de communiquer ses vues au GIEC.

45. Le SBSTA a noté que l'élaboration, l'essai et la diffusion des méthodes nécessiteront un appui financier supplémentaire, et a estimé que plusieurs options devraient être explorées à cet égard, notamment :

a) encourager les gouvernements à apporter un plus grand appui aux organisations et institutions nationales, régionales et internationales :

b) examiner la possibilité d'obtenir un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); et

c) prévoir des rallonges au budget du secrétariat et/ou des contributions au Fonds d'affectation spéciale aux fins d'activités supplémentaires pour la période 1998-1999.

Il a décidé d'examiner, à sa cinquième session, le volet méthodologique du projet de budget de la Convention préparé par le secrétariat pour la période biennale 1998-1999, à la lumière, entre autres choses, des avis fournis par le Groupe de travail mixte et des besoins des autres organisations internationales, ainsi que d'adresser une recommandation à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) à ce sujet.

46. Le SBSTA a invité le SBI à examiner l'opportunité pour la Conférence des Parties de souligner l'importance d'obtenir un appui financier adéquat du FEM pour l'exécution des tâches méthodologiques nécessitées par la Convention, en veillant à ce que de telles tâches correspondent aux priorités de programme fixées par la Conférence des Parties et aux exigences des programmes opérationnels qui en résulteront pour le FEM, et que ces tâches soient réalisées avec un bon rapport coût-efficacité et de manière à éviter le double emploi.

47. Le SBSTA a relevé que bon nombre de questions méthodologiques sont complexes et pourraient être facilitées par des avis d'experts. Comme dans le cas de la technologie et du transfert de technologie, le SBSTA a demandé au secrétariat de choisir parmi les candidats proposés par les Parties ceux qui possèdent les compétences techniques requises dans ces domaines pour fournir des avis sur les problèmes méthodologiques, et d'examiner, entre autres, la possibilité d'avoir recours à des tables rondes, à des réunions d'information ou à tous autres moyens pour faciliter la compréhension des questions méthodologiques par les Parties, notamment les pays en développement Parties.

48. Le SBSTA a décidé d'examiner régulièrement, et au moins une fois par an, l'état d'avancement des travaux sur les questions méthodologiques et leur financement, et a demandé, à l'appui de cet examen, que l'un de ses responsables ou un délégué désigné par le Président convoque des consultations informelles à participation non limitée sur ces questions, en marge de ses sessions.

**B. Modifications éventuelles aux Directives pour l'établissement
des communications des Parties visées à l'annexe I
de la Convention**
(Point 4.b de l'ordre du jour)

1. Délibérations

49. Lors de ses troisième et cinquième séances tenues respectivement les 17 et 18 décembre, le SBSTA a examiné le sous-point concernant les modifications qui pourraient être apportées aux Directives pour la préparation des communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention, dans le cadre des questions méthodologiques. Il était saisi de deux documents préparés par le secrétariat et portant les cotes FCCC/SBSTA/1996/9/Add.1 et 2. Le SBSTA avait également à sa disposition deux documents contenant des observations émises par les Parties sur la question, à savoir FCCC/SBSTA/1996/Misc.5 et Add.1.

50. Des déclarations ont été faites par les représentants de douze Parties, dont deux délégués intervenant respectivement au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS).

2. Conclusions

51. Lors de sa cinquième séance, le 18 décembre, après avoir examiné une proposition soumise par le Président sur la base de consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après.

52. Le SBSTA, à sa quatrième session, a examiné des questions méthodologiques, y compris les questions évoquées dans les documents FCCC/SBSTA/9/Add.1 et 2 soumis par le secrétariat. Estimant que les Directives pour l'établissement des communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention, telles qu'elles figurent dans l'annexe à la décision 9/CP.2, prévoient déjà la communication d'informations pertinentes sur la question, il a

décidé de ne pas procéder à la révision des Directives au cours de la présente session. Il a retenu le principe de réexaminer ces questions, ainsi que d'autres problèmes connexes, lors de prochaines sessions. Le SBSTA a relevé qu'il serait important que ces questions soient étudiées, une fois que leurs aspects techniques auront été clarifiés, au sein du Groupe spécial du Mandat de Berlin et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI).

53. Le SBSTA a souligné la nécessité de notifier les inventaires en unités de masse sans corrections, conformément au paragraphe 12 de l'annexe à la décision 9/CP.2. Les corrections sont considérées comme des informations importantes en ce qui concerne le suivi des tendances observées dans les émissions et la performance des politiques et mesures, et devraient être communiquées séparément.

54. Le SBSTA a noté que la question de l'utilisation des potentiels de réchauffement du globe (PRG) a été abordée de manière appropriée dans les documents susmentionnés, comme le prévoit le paragraphe 5 de l'annexe à la décision 9/CP.2.

55. Le SBSTA a relevé qu'il existe trois questions séparées concernant les combustibles transportés en soute sur le plan international : inventaires appropriés et cohérents, détermination des sources d'émission et options de lutte contre les émissions. L'attribution de la responsabilité pour les émissions provenant des combustibles de soute serait liée aux questions relatives aux inventaires et aux mesures de contrôle. Le SBSTA a noté que huit options en matière d'attribution de responsabilité ont été suggérées dans le document FCCC/SBSTA/1996/9/Add.1, et a estimé que les options 1, 3, 4, 5 et 6 devraient constituer la base de ses travaux futurs dans ce domaine. S'agissant de l'option 1, il conviendrait d'envisager la possibilité de prendre en compte les responsabilités de la communauté internationale en ce qui concerne la recherche de solutions aux problèmes posés par les combustibles de soute utilisés dans le transport international. Le SBSTA a pris note des travaux effectués par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ainsi que de ceux du groupe d'experts visé à l'annexe I et chargé des politiques et mesures concernant ces émissions. Le SBSTA a en outre relevé le rôle de l'OACI et de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans la lutte contre les émissions provenant des combustibles de soute utilisés sur le plan international, ainsi que la possibilité pour les Parties d'engager une action à travers ces structures. Le SBSTA a encouragé les Parties à notifier les émissions provenant des combustibles transportés en soute sur le plan international sous deux rubriques séparées dans leurs communications nationales, conformément à la version révisée 1996 des Directives du GIEC.

56. Le SBSTA a pris note des activités en cours au niveau du GIEC pour améliorer les méthodologies et le système de notification des émissions et de l'absorption dans le secteur du changement dans l'utilisation des terres et de la foresterie.

57. Le SBSTA a rappelé le paragraphe 51 des Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I (voir décision 9/CP.1). Le SBSTA a noté deux types de problèmes liés au commerce de l'électricité : d'abord le problème de la

/...

variabilité d'une année à l'autre selon des facteurs tels que les précipitations et la disponibilité de l'énergie hydraulique; ensuite, l'attribution des responsabilités pour les émissions liées au commerce de l'électricité.

58. Le SBSTA a prié le secrétariat de faire une compilation-synthèse, pour la sixième session du SBSTA et à partir des communications nationales et des études approfondies, des informations sur l'incidence des phénomènes météorologiques et du commerce de l'électricité sur les émissions, ainsi que les méthodologies de limitation appliquées.

59. Le SBSTA a demandé au secrétariat de préparer une note sur la portée des questions techniques et stratégiques liées aux différents aspects de la réduction des émissions et de l'échange des droits d'émission. Les Parties sont invitées à communiquer des informations relatives à cette question au plus tard le 15 avril 1997, à l'attention du secrétariat.

V. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES INSCRITES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

60. Lors de ses quatrième et cinquième séances tenues respectivement le 17 et le 18 décembre, le SBSTA a examiné le point relatif aux communications nationales des Parties inscrites de l'annexe I de la Convention.

61. A la quatrième séance tenue le 17 décembre, le secrétariat a présenté un rapport sur l'état d'avancement de l'examen des communications soumises par les Parties inscrites à l'annexe I de la Convention.

62. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

2. Conclusions

63. A sa cinquième séance tenue le 18 décembre, le SBSTA a, après examen d'une proposition soumise par le Président, adopté les conclusions ci-après.

64. Le SBSTA a pris note du rapport verbal du secrétariat sur l'état d'avancement de l'étude des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I.

65. Le SBSTA a exhorté les Parties visées à l'annexe I n'ayant pas encore déposé leurs communications nationales à le faire le plus tôt possible, et a encouragé les Parties à soumettre les deuxièmes communications nationales et les inventaires dans les délais requis.

66. Le SBSTA a exprimé sa gratitude aux Parties et aux organisations internationales qui ont permis à leurs experts de prendre part aux études approfondies et a encouragé les Parties n'ayant pas encore désigné des experts à prendre des dispositions pour le faire.

VI. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 6 de l'ordre du jour)

67. Lors de ses deuxième, troisième et cinquième séances tenues respectivement les 16, 17 et 18 décembre, le SBSTA a examiné le point relatif aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il était saisi de quatre documents préparés par le secrétariat, à savoir: FCCC/SBSTA/1996/15, FCCC/SBSTA/1996/17 et Corr.1, et FCCC/SBSTA/1996/19.

68. Des déclarations ont été faites par les représentants de 26 Parties, y compris un délégué intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un délégué intervenant au nom du groupe africain et un délégué intervenant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

69. Lors de la cinquième séance, le 18 décembre, un rapport établi par les co-présidents de la table ronde sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote a été présenté par l'un des co-présidents (voir aussi paragraphe 15 ci-dessus).

70. Une déclaration a été faite par un représentant de l'Agence internationale de l'énergie.

2. Conclusions

71. A sa cinquième séance tenue le 18 décembre, après examen d'une proposition soumise par le Président sur la base de consultations informelles au sein d'un groupe de contact, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après.

72. Le SBSTA a invité les Parties, compte tenu du fait que les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote se déroulent sur la base de la participation volontaire, à désigner l'autorité gouvernementale ou ministère habilité à accepter, approuver ou entériner les projets d'activités à exécuter conjointement et à en faire rapport à la Conférence des Parties à travers le secrétariat.

73. Le SBSTA a noté avec intérêt le rapport des co-présidents de la table ronde organisée en cours de session sur les activités exécutées conjointement.

74. Le SBSTA a examiné le projet de cadre uniformisé de présentation des rapports contenu dans les annexes I et II au document FCCC/SBSTA/1995/15, et a demandé au secrétariat de procéder à une révision de ce cadre en y incorporant les sections ayant fait l'objet d'un accord au sein du groupe de contact et en maintenant sans changement les sections n'ayant pu être examinées. Les Parties ont été invitées à communiquer leurs vues sur les questions non

/...

réglées concernant le projet de cadre uniformisé de présentation des rapports, notamment les sections F à H des annexes susmentionnées, ainsi que sur les questions méthodologiques, au plus tard le 15 janvier 1997. Une réunion du groupe de contact sera convoquée au cours ou en marge de la cinquième session pour poursuivre l'examen du cadre uniformisé de présentation des rapports et de la liste des questions méthodologiques.

75. Le SBSTA a pris note de l'état d'avancement des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.

76. Le SBSTA a invité les Parties participant à la phase pilote des activités exécutées conjointement à noter que le 30 juin 1997 a été retenu comme date limite de communication de rapports à prendre en considération dans le rapport de synthèse destiné à la troisième session de la Conférence des Parties.

VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

77. Lors de ses quatrième et cinquième séances tenues respectivement les 17 et 18 décembre, le SBSTA a examiné le point relatif à la mise au point et au transfert de technologies.

78. A la quatrième séance tenue le 17 décembre, le secrétariat a présenté un rapport sur l'état d'avancement de l'examen des diverses questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies.

79. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, y compris un délégué intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un autre délégué intervenant au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS).

2. Conclusions

80. A sa cinquième séance tenue le 18 décembre, après examen d'une proposition soumise par le Président, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après.

81. Le SBSTA a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le secrétariat en ce qui concerne les activités relatives à la mise au point et au transfert de technologies, et a invité le secrétariat à poursuivre ses efforts sur ces questions.

82. Le SBSTA a décidé de tenir un débat de fond sur ces questions lors de sa prochaine session. A cet égard, il examinera la note à préparer par le secrétariat sur les besoins technologiques des Parties.

83. Il a rappelé la décision 7/CP.2 prise par la Conférence des Parties à sa deuxième session, pour demander aux Parties non visées à l'annexe I de communiquer des informations initiales au secrétariat de la Convention au plus tard le 1er décembre 1996, au sujet des technologies et du savoir-faire requis pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets néfastes. Constatant qu'à ce jour, seule l'une des Parties visées à l'annexe I a soumis des informations initiales, le SBSTA a décidé de reporter la date limite de soumission au 31 janvier 1997.

VIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 8 de l'ordre du jour)

84. Lors de la cinquième séance tenue le 18 décembre 1996, le Président a présenté un projet de rapport sur les travaux de la session (FCCC/SBSTA/1996/L.2). Le SBSTA a examiné et adopté ce projet de rapport. Il a également invité le Président, avec l'assistance de secrétariat, à procéder à la mise en forme définitive du rapport en tenant compte des discussions qui ont eu lieu au cours de la session et de la nécessité d'y apporter des retouches d'ordre rédactionnel.

85. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie, intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ce délégué a exprimé sa préoccupation au sujet de la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties tendant à faire tenir la quatrième session de la Conférence des Parties en 1999; à cet égard il a évoqué l'article 7.4 de la Convention qui stipule que les sessions ordinaires de la Conférence des Parties se tiennent chaque année. Il s'est également référé à l'article 4.2 d) qui prévoit l'examen des alinéas 4.2 a) et 4.2 b) pour voir s'ils sont adéquats, et qui stipule qu'il sera procédé à un deuxième examen de ces alinéas au plus tard le 31 décembre 1998.

86. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration dans laquelle il a invité les Parties inscrites à l'annexe II de la Convention à apporter une contribution généreuse au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de permettre le financement de la participation d'un délégué de chaque Partie éligible à la prochaine série de réunions. S'agissant de la tenue de la quatrième session de la Conférence des Parties au début de 1999, il a relevé que cette question pourrait être examinée par l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à sa cinquième session. Il a également relevé que l'article 7.4 accorde à la Conférence des Parties une certaine souplesse pour décider de la tenue de ses sessions autrement qu'une fois par an, et que le deuxième examen prévu à l'article 4.2 d) pourrait déjà avoir lieu à la troisième session de la Conférence des Parties.

87. Le Président, après avoir remercié les participants pour leurs contributions constructives, a déclaré clos les travaux de la quatrième session du SBSTA.

Annexe

DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ETAIT SAISI A SA QUATRIEME SESSION

Les documents suivants ont été soumis au SBSTA à sa quatrième session :

Documents préparés pour la session

FCCC/SBSTA/1996/14	Ordre du jour provisoire et annotations
FCCC/SBSTA/1996/15	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Cadre uniformisé de présentation des rapports
FCCC/SBSTA/1996/16	Questions méthodologiques. Programme de travail à long terme
FCCC/SBSTA/1996/16/Add.1	Questions méthodologiques. Programme de travail à long terme. Descriptions de projets
FCCC/SBSTA/1996/17 et Corr.1	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Etat d'avancement des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.
FCCC/SBSTA/1996/18	Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Rapport d'activités.
FCCC/SBSTA/1996/18/Add.1	Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Rapport d'activités. Version révisée 1996 des Directives du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre.
FCCC/SBSTA/1996/19	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Liste initiale des questions méthodologiques.
FCCC/SBSTA/1996/MISC.5	Questions méthodologiques. Commentaires des Parties.
FCCC/SBSTA/1996/MISC.5/Add.1	Questions méthodologiques. Commentaires d'une Partie.

FCCC/SBSTA/1996/L.2	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa quatrième session
FCCC/SB/1996/MISC.4	Liste provisoire des participants
FCCC/1996/INF.4	Calendrier des réunions de la Convention-cadre sur les changements climatiques
FCCC/1996/INF.5	Liste des participants

Autres documents

FCCC/SBSTA/1996/9/Add.1	Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention: directives, calendrier et procédure d'examen. Modifications éventuelles aux Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention : questions méthodologiques
FCCC/SBSTA/1996/9/Add.2	Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention: directives, calendrier et procédure d'examen. Informations détaillées sur le commerce de l'électricité et les combustibles de soute utilisés dans le transport international.

Documents disponibles à la session pour consultation

FCCC/SBSTA/1996/8	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 27 février au 4 mars 1996
FCCC/SBSTA/1996/13	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa troisième session tenue à Genève du 9 au 16 juillet
A/AC.237/NC/1-4 et FCCC/NC/1-19	Résumés analytiques des communications des Parties inscrites à l'annexe I de la Convention
FCCC/IDR.1/(...)	Rapports sur l'étude approfondie des communications des Parties inscrites à l'annexe I de la Convention

/...

FCCC/CP/1996/12

Engagements au titre de l'article 4. Deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I: résumé analytique

FCCC/CP/1996/12/Add.1

Engagements au titre de l'article 4. Deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I: rapport du secrétariat

FCCC/CP/1996/12/Add.2

Engagements au titre de l'article 4. Deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I: tableaux des inventaires des émissions anthropiques et des absorptions et projections pour l'an 2000.

FCCC/CP/1996/15

Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996. Première partie: délibérations

FCCC/CP/1996/15/Add.1

Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996. Deuxième partie: décisions prises par la Conférence des Parties à sa deuxième session.
